



Demande de paiement supplementaire

Par **Portmat_old**, le **13/08/2007** à **12:00**

Bonjour, voila depuis pres de deux ans ma mere verse pour un dossier, 50€ par mois à un huissier de justice. Aujourd'hui elle vient de lui porter son du et il la convoqué en lui disant que à partir du mois prochain il ne voulait plus des 50€ mais maintenant 100€, que tout ce qu'elle a versé ne réglé pas la dette mais seulement les frais d'huissier. Il lui a aussi dit qu'il ferait si nécessaire une saisie sur sa retraite. En fait je voudrais savoir quels sont les recours que l'on peut avoir et si oui ou non il a le droit de faire ça ? Merci

Par **hanan**, le **14/08/2007** à **16:11**

bonjour,

malheureusement, les frais d'huissier sont tenus d'être payés et si vous avez perdu le dossier en question, le remboursement des mensualités doit avoir été fixé par le juge, sauf s'il a été laissé à l'appréciation de l'huissier en question et dans ce cas là contactez le pour en savoir plus et lui demander éventuellement de revoir les mensualités à la baisse compte tenu de votre situation...